

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 25 mai 2022 à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Yvon Gagné

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-068-25-05-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Comité Bellefeuille – Offre de services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantier sur les lots intramunicipaux du secteur Authier, Authier-Nord, Chazel et La Sarre;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

Adopté

No-069-25-05-22

Comité Bellefeuille – Offre de services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantier sur les lots intramunicipaux du secteur Authier, Authier-Nord, Chazel et La Sarre :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille et sur proposition dûment appuyée, il est résolu que suite à l'ouverture des soumissions afin d'octroyer le contrat des services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantiers sur les lots intramunicipaux du secteur d'Authier, Authier-Nord, Chazel et La Sarre pour l'année 2022-2023, voici les soumissionnaires :

- 9419-8298 Québec Inc. (Jasmin Rouleau)	62 998.25 \$
- Groupement Forestier Coopératif Abitibi	48 174.53 \$
- Le Groupe CAF	65 535.75 \$
- Le Groupe 3A	Aucune réponse
- Pierre Bergeron	Aucune réponse

En conséquence, l'octroi de contrat est accordé à Groupement Forestier Coopératif Abitibi.

Adopté

Période de questions

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 19h25.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.